



FÉDÉRATION CANADIENNE D'ESCRIME

PROGRAMME DE HP 2005-2006

Critères de sélection

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. Introduction	2
2. Principaux changements par rapport à 2004-2005	3
3. Programme de HP de la FCE	
a) Admissibilité au PHP	4
b) Classement d'admissibilité au PHP (CAPHP)	5
c) Procédure de demande d'adhésion au PHP	5
4. Politiques relatives aux sélections	
a) Admissibilité aux sélections	6
b) Comité de sélection de HP	6
c) Compétitions du circuit nord-américain (CNA) et internationales B	6
d) Coupes du monde (FIEA et GP)	7
e) Projets de l'équipe nationale	8
f) Championnat du monde de 2006	10
g) Championnat du commonwealth de 2006	11
h) Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada	12
5. Classements de sélection de HP et normes d'ID des athlètes	16
6. Programmes des armes	
a) Stages de sélection de PHP	19
b) Compétitions internationales de sélection	20
c) Projets de l'équipe nationale, par arme	21

1. INTRODUCTION

Le présent document expose les principes généraux de sélection qui seront utilisés pour sélectionner les athlètes au programme de haute performance (PHP) et aux projets de l'équipe nationale (ÉN) de la FCE au cours de la saison 2005-2006.

Même si nous nous efforçons au maximum d'assurer que toutes les informations contenues dans le présent document soient exactes, nous conseillons aux lecteurs de consulter le directeur de la haute performance ou les entraîneurs nationaux s'ils ont un doute quelconque au sujet de quelque élément que ce soit, qui figure dans ce document.

De même, les dates des compétitions sont exactes à la date de publication du document, mais il se peut que les dates ou les événements soient modifiés ultérieurement. Cela se produit fréquemment. Veuillez donc vérifier soigneusement les informations relatives aux diverses compétitions avant de faire vos arrangements de voyage définitifs pour les événements qui ne sont pas des projets de l'ÉN. De plus, les athlètes et leurs entraîneurs sont responsables de bien connaître le contenu du présent document.

Étant donné la nature du calendrier compétitif de la FIE, et aussi à cause d'autres problèmes imprévisibles, on ne doit considérer le présent document que comme un guide. Nous avons pris toutes les mesures qui sont en notre pouvoir pour garantir que les informations demeureront exactes pendant la durée entière de la saison, mais dans les cas où des modifications se produisent, et spécifiquement au sujet des compétitions internationales de sélection, la FCE se réserve le droit de modifier ce document. Si des modifications s'avèrent nécessaires, elles seront communiquées par l'entremise du site Internet de la FCE.

Le 25 novembre 2005

Reviser le 5 décembre 2005 – pages 4 et 8

Mis à jour le 7 avril 2006 – pages 20 et 24 (GP-SF Algiers annulé)

Mis à jour le 8 mai 2006 – pages 20 et 26 (changement au compétitions internationales de sélection au FM)

Notes du traducteur :

1. Dans le présent document, le masculin générique, utilisé pour certains termes, comprend le féminin.
2. Le présent LÉN est une traduction de la version originale anglaise, qui fera foi en cas de divergence d'interprétation.

Fédération canadienne d'escrime
6000 St Exupéry
Laval, QC
H7H 1H6

Tél. : (450) 628-7000
Télécopieur : (450) 628-1791
Courriel : hpd@fencing.ca
Site web : www.fencing.ca

2. PRINCIPAUX CHANGEMENTS PAR RAPPORT À 2004-2005

- 1) **Grille de points** : Il y a maintenant cinq catégories de compétitions internationales. Ce changement vise à améliorer l'évaluation de la force des compétitions internationales et de répondre aux modifications apportées aux critères et à la priorisation des athlètes pour le PAA de Sport Canada.
- 2) **Critères et priorisation des athlètes pour le PAA de Sport Canada**. Même si la FCE demande à Sport Canada des brevets supplémentaires pour le cycle de brevetage de 2006-2007, les prévisions actuelles sont que la FCE disposera de 16 brevets SR à distribuer. Par conséquent, pour refléter ce fait, les critères d'admissibilité ont été modifiés. Pour mériter un brevet SR, les athlètes doivent réussir la «norme de HP» (la grille de points a été ajustée pour refléter ce changement). Tous les brevets SR non utilisés pourront être scindés en brevets D à raison de 3 brevets D pour 2 brevets SR. Cette procédure vise à maintenir le nombre maximal d'athlètes brevetés dans le PHP.
- 3) **Sélection aux compétitions internationales** : Sept (7) compétitions au lieu de huit (8) ont été identifiées pour fins de sélection à chaque arme. Ces compétitions auront lieu entre le 1^{er} janvier et le 30 juin, 2006 (3 avant le 31 mars et 4 après).
- 4) **Stage d'entraînement de sélection de HP** : Cette saison, ce stage d'entraînement se déroulera sur trois fins de semaine distincts. Chaque arme (hommes et femmes combinés) aura un stage de quatre (4) jours (comprenant une fin de semaine), à la date la mieux placée pour cette arme en fonction du calendrier des compétitions internationales.

3. Programme de HP (PHP) de la FCE

a) Admissibilité au PHP

La demande d'inscription au PHP ne se fait que sur invitation. Pour être invité(e) à devenir membres du PHP, un(e) athlète doit :

~~I. participer au CCS n°1 et au CCS n°2. Des exemptions peuvent être accordées aux membres de l'équipe nationale (ceux qui ont représenté le Canada au plus récents Jeux olympiques ou Championnat du monde) et à tout(e) athlète qui ne peut y participer à cause d'une blessure ou d'une maladie (au quel cas le DHP doit être avisé de ce fait par écrit avant la compétition et un certificat médical est requis);~~

~~ET~~

I. avoir réussi la norme de HP, A, B, S ou JA au cours de la saison précédente;

OU BIEN

être classé(e) parmi les douze (12) premiers au classement d'admissibilité au PHP (CAPHP - voir la section b) après le CCS n°2.

LA LISTE DES 12 TIREURS, ET DES 4 REMPLAÇANTS, INVITÉS À CHAQUE ARME SERA AFFICHÉE SUR LE SITE WEB DE LA FCE APRÈS LE CCS N°2

Toutefois, les athlètes peuvent également recevoir une invitation à devenir membre du PHP des trois manières expliquées ci-après. Des invitations supplémentaires seront envoyées à tous les tireurs qui :

- III. sont reconnus par Sport Canada à titre de bénéficiaire du soutien du PAA (brevet d'athlète blessé(e)) pendant le cycle de brevetage en cours. La date limite normale s'applique;
- IV. réussissent une «norme A» (obtenue en fonction de la force calculée de la compétition) à une des deux premières épreuves du «CNA de DIV1» (en décembre et en janvier), et ont satisfait au critère I ci-dessus. Ces athlètes doivent compléter la procédure de demande d'adhésion au PHP dans les dix (10) jours suivant la réception de leur invitation.

Au cas où l'épreuve du CNA à laquelle le résultat a été obtenu n'aurait pas été *désignée compétition internationale de sélection* pour la saison en cours, ce résultat ne sera pris en compte qu'à titre d'épreuve qualificative pour le PHP. AUCUN POINT OU NORME ne sera alors attribué pour le classement de sélection.

- V. sont sélectionnés pour le Championnat du monde junior et cadet. Les athlètes qui sont sélectionnés pour ce Championnat doivent compléter la procédure de demande d'adhésion au PHP au plus tard le 7 février de la saison en cours.

SEULS LES TIREURS QUI SONT ACCEPTÉS AU SEIN DU PHP DE LA FCE APPARAÎTRONT DANS LE CLASSEMENT DE SÉLECTION DU PHP. CE SERONT LES SEULS ATHLÈTES ADMISSIBLES AUX SÉLECTIONS INTERNATIONALES (PROJETS DE L'ÉQUIPE NATIONALE, ÉPREUVES DE LA COUPE DU MONDE, CHAMPIONNAT DU COMMONWEALTH, CHAMPIONNAT DU MONDE, JEUX FISU, JEUX PAN-AM ET JEUX OLYMPIQUES).

b) Classement d'admissibilité au PHP (CAPHP)

Le CAPHP servira à sélectionner les athlètes pour le PHP et il sera affiché (et mis à jour) sur le site Web de la FCE après chaque compétition. À chaque arme, les tireurs seront classés :

- I. premièrement en fonction de l'ID d'athlète obtenue au cours de la saison précédente, dans l'ordre suivant:
HP > A > B > S > JA;
- II. deuxièmement, en fonction du total de points amassé aux trois (3) compétitions indiquées ci-après, organisées au cours de la même année civile précédant la date de sélection au PHP;
 - 1) le Championnat canadien;
 - 2) le CCS n°1
 - 3) le CCS n°2

Les points obtenus à chacune des trois compétitions ci-dessus seront attribués selon la grille suivante :

Place	Points
1	15
2	12
3	9
5 à 8	6
9 à 12	3

Départage des ex-aequos

Si deux athlètes ou davantage obtiennent le même total de points, ils seront départagés comme suit :

- 1) en fonction du meilleur résultat individuel, en terme de points. Si l'égalité persiste, ils seront départagés comme suit :
- 2) en fonction du meilleur résultat individuel en terme de place au CCS n°2. Si l'égalité persiste, ils seront départagés comme suit :
- 3) en fonction du meilleur résultat individuel en terme de place au CCS n°1.

c) Procédure de candidature au PHP

Pour être accepté au sein du PHP, l'athlète doit :

- 1) être un membre compétitif en règle de la FCE pour la saison en cours;
- 2) acheter une licence de la FIE sur le site Web de la FCE pour la saison en cours;
- 3) recevoir une invitation à devenir membre du PHP; et
- 4) compléter la [procédure de demande d'adhésion au PHP](#) en ligne au plus tard le 15 décembre de la saison en cours.

Si un(e) athlète invité(e) ne soumet pas de dossier complet de demande d'adhésion au PHP avant la date limite, sa place sera attribuée au (à la) remplaçant(e) suivant(e). Les remplaçants seront avisés après la date limite et ils disposeront de sept (7) jours à partir de cet avis pour s'acquitter de toute la procédure.

Les athlètes qui ont été acceptés au sein du PHP apparaîtront dans le classement de sélection de PHP publié le 15 décembre ou après. Tous les tireurs qui seront invités au PHP pendant la saison seront ajoutés à cette liste au moment où ils seront acceptés.

4. POLITIQUES RELATIVES AUX SÉLECTIONS

A. Admissibilité aux sélections

Pour être sélectionné(e) à une compétition internationale sanctionnée par la FIE (épreuves de la Coupe du monde, Championnat du monde, Championnat du Commonwealth, Jeux mondiaux de la FISU, Jeux panaméricains ou Jeux olympiques) les athlètes doivent être invités à se joindre au PHP de la FCE, s'y inscrire et y être accepté(e). De plus, l'athlète doit satisfaire aux critères de sélection spécifiques à chaque compétition, tels qu'identifiés dans les sections ci-après.

B. Comité de sélection de HP

Le comité de sélection de HP confirmera la composition définitive de l'équipe canadienne au Championnat du monde et aux Jeux mondiaux de la Championnat du commonwealth en conformité avec les critères publiés dans le présent document. Le comité se compose des personnes suivantes :

- 1) le directeur de la haute performance;
- 2) le vice-président de la haute performance;
- 3) les entraîneurs nationaux; et
- 4) un(e) représentant(e) des athlètes (athlète du PHP ayant pris sa retraite).

Le comité de sélection se réserve le droit de priver un(e) athlète de la sélection dans les cas suivants :

- 1. l'athlète n'a pas participé aux stages d'entraînement obligatoires organisés par la FCE avant la compétition;**
- 2. l'athlète n'a pas rempli ses responsabilités telles qu'identifiées dans l'«entente des athlètes du PHP»; ou**
- 3. l'athlète n'a pas rempli ses responsabilités telles qu'identifiées dans le «code de conduite de la FCE».**

C. Compétitions du circuit nord-américain (CNA) et internationales B

Sélection : aucune

La FCE n'effectue aucune sélection pour les épreuves du CNA ou internationales B. Les tireurs sont responsables de leur propre inscription et de leurs arrangements de voyage à ces compétitions, à moins que la compétition en question ne soit identifiée dans le cadre d'un projet de l'équipe nationale. Veuillez confirmer toutes les dates, emplacement et dates limites d'inscription à ces compétitions sur les sites Web respectifs avant de réserver vos billets d'avion :

1. Les épreuves du CNA sur le site Web de l'USFA (www.usfa.org).
2. Les épreuves du circuit français sur le site Web de la FFE (www.escrime-ffe.fr).
3. Les épreuves du circuit allemand sur le site Web de la DFB (www.fechten.org).

Il se peut que les organisateurs de ces compétitions imposent des critères minimaux de participation (p. ex. licence de la FIE pour les compétitions en Europe, classification «C» pour les épreuves du CNA). Les athlètes doivent tous vérifier auprès des organisateurs s'ils sont admissibles à participer à la compétition avant de faire leurs arrangements de voyage.

D. Épreuves de la Coupe du Monde (FIE A et Grand Prix)

i. Organisées au Canada et États-Unis

Sélection : aucune pour l'instant

CANADA : Vancouver va organiser une épreuve de la Coupe du monde à quatre armes (ÉF, ÉM, FM, SF) au mois de juin 2006. Cette compétition est ouverte à tous les membres compétitifs de la FCE qui ont acheté une licence de la FIE avant le 1 juin 2006 et qui se sont inscrits auprès des organisateurs avant la date limite indiquée.

ÉTATS-UNIS : Une Coupe du monde de fleuret féminin sera organisée à Las Vegas en juin 2006. Cette épreuve est ouverte à toutes les membres compétitives de la FCE qui ont acheté une licence de la FIE avant le 1^{er} juin 2006 et qui se sont inscrites auprès des organisateurs de la compétition avant la date limite affichée.

Les épreuves du Grand Prix qui sont organisées au Canada et aux États-Unis sont traitées comme des projets de l'équipe nationale, et les athlètes canadiens ne peuvent y participer que s'ils sont sélectionnés.

Tous les escrimeurs doivent savoir que la FIE peut éventuellement imposer un quota maximal au nombre d'inscription canadiennes à cette compétition. Si c'était le cas, un processus de sélection sera élaboré dans lequel la priorité serait accordée aux athlètes du PHP, à l'aide du classement de sélection du PHP.

ii. Toutes les autres épreuves de la Coupe du monde

Sélection : uniquement parmi les athlètes du PHP

Des règles spécifiques s'appliquent aux épreuves de la Coupe du monde qui ont été identifiées à titre de projets de l'équipe nationale (voir section E).

En ce qui concerne toutes les épreuves de la Coupe du monde (FIE A) qui ne sont pas désignées à titre de compétitions internationales de sélection, la FCE peut avoir à limiter le nombre de ses inscriptions à quatre (4) tireurs. Cela est dû au fait que le règlement de la FIE stipule que chaque fédération nationale doit envoyer des juges aux épreuves de la Coupe du monde si elles ont plus de quatre tireurs participant à la compétition.

La FCE **n'inscrira que les athlètes du PHP** qui ont confirmé leur participation par courriel à l'adresse wcreg@fencing.ca au moins trente (30) jours avant la compétition. Ce courriel doit contenir les informations suivantes :

- a) nom;
- b) numéro FIE;
- c) arme; et
- d) date et emplacement de l'épreuve de la Coupe du monde.

Si plus de quatre (4) tireurs manifestent l'intérêt de participer à une épreuve de la Coupe du monde qui n'est pas une compétition internationale de sélection désignée à l'avance, le directeur de la haute performance et l'entraîneur national de l'arme en question effectueront la sélection en fonction du classement de sélection du PHP en date de trente (30) jours avant la compétition.

Les tireurs qui ne respectent pas cette date limite ne seront pas inscrits à l'épreuve de la Coupe du monde souhaitée.

E. Projets de l'Équipe Nationale (PÉN)

À chaque arme, certaines compétitions internationales de sélection (en général celles qui sont associées à une Coupe du monde par équipes) ont également été désignées à titre de projet de l'équipe nationale (PÉN). La FCE coordonnera le déplacement à ces compétitions pour tous les athlètes sélectionnés. En outre, chaque athlète recevra un survêtement de l'équipe nationale à sa première sélection au sein de l'équipe (PÉN et Ch. du monde Sr, Jr ou Cad). Tous les tireurs doivent conserver ce survêtement jusqu'à la fin de la saison 2007-2008 et le porter à toutes les compétitions qui sont des PÉN ainsi qu'à toutes les autres sélections au sein de l'ÉN. Au cas où un ou une athlète aurait besoin d'un autre survêtement, il ou elle devra défrayer un montant de 150 dollars.

Tous les athlètes qui bénéficient de subventions de déplacement (voir financement à la page 9) doivent être prêts à payer à la FCE le solde du montant du vol et tout autre coût associé au projet, y compris le transport au sol, l'hébergement, les repas et les frais d'inscription éventuels à la compétition individuelle. Tous les autres athlètes sélectionnés sont invités à faire partie de l'équipe pour le projet, mais ils doivent défrayer les coûts de leur propre voyage, tel qu'arrangé par la FCE.

Les montants dûs par les athlètes pour les PÉN doivent être payés à la FCE avant la date de départ de chaque projet. La FCE imposera des intérêts de 2,5 % par mois aux sommes dûes depuis plus de trente (30) jours. En outre, les athlètes du PHP qui doivent de l'argent à la FCE ne seront plus sélectionnés pour aucun PÉN tant que leur dette n'aura pas été réglée.

Critères de sélection pour les projets de l'équipe nationale

Le directeur de la haute performance et l'entraîneur national (de l'arme en question) effectueront les sélections pour les projets de l'ÉN, en utilisant les critères ci-après :

- 1) les dates de sélection et le nombre maximal d'athlètes sélectionnés pour chaque PÉN sont indiqués dans les programmes respectifs des armes, à partir de la page 21;
- 2) Les athlètes doivent accepter de voyager et de séjourner avec l'équipe selon les arrangements prévus par la FCE pour l'intégralité du projet. Les tireurs qui vivent à l'extérieur du Canada doivent accepter d'arriver le jour indiqué par l'entraîneur national (et de coordonner leur voyage avec le DHP) et de séjourner dans le même hôtel que l'équipe pendant toute la durée du projet. Le DHP et l'entraîneur national peuvent autoriser un athlète ou une équipe à avoir des arrangements de voyage différents (p. ex. billet avion), à condition que ces arrangements n'interfèrent pas avec l'organisation générale du PÉN;
- 3) l'entraîneur national se réserve le droit de présélectionner un(e) **athlète breveté (PAA)**, qui n'a pas pu participer aux compétitions de sélection à cause d'une blessure, d'une maladie, d'une grossesse ou de toute autre circonstance exceptionnelle;
- 4) Le classement de sélection du PHP (à la date de sélection de chaque projet) servira à sélectionner les athlètes (et les substituts) pour chaque projet, jusqu'à concurrence du nombre maximal prédéterminé.
- 5) Lorsqu'un projet de l'ÉN se compose de plusieurs compétitions et qu'un nombre inférieur d'athlètes, par rapport aux places disponibles, acceptent d'y participer, l'entraîneur national et le DHP pourront sélectionner des athlètes pour une de ces compétitions seulement. Cette sélection ne sera effectuée qu'une fois qu'on aura proposé à tous les athlètes du PHP d'accepter ou de décliner leur sélection pour ce projet de l'ÉN. En cas de sélection d'un athlète pour une seule compétition d'un PÉN, on utilisera le classement du PHP pour cette sélection.

NOTA: Nous rappelons aux athlètes qui bénéficient du soutien du PAA qu'ils doivent participer entièrement à tous les projets de l'équipe nationale.

Sélections aux épreuves de la Coupe du monde par équipes associées aux projets de l'équipe nationale

L'entraîneur national (responsable de chaque arme) a le dernier mot en ce qui concerne les quatre (4) tireurs, choisis parmi tous les athlètes sélectionnés pour le PÉN, qui participeront à l'épreuve de Coupe du monde par équipes associée au projet. Tous les autres tireurs qui ne participent pas à la compétition par équipes doivent être présents afin de pouvoir observer, aider et encourager leurs coéquipiers pendant l'épreuve par équipes.

Financement pour les PÉN

Tous les athlètes sélectionnés peuvent être admissibles à une aide financière pour défrayer les coûts du déplacement (à condition que la FCE dispose des fonds adéquats), et ce de deux façons : soit 1) être identifié dans la catégorie HP/A au moment de la sélection, soit 2) avoir réussi une norme de performance au cours de ce PÉN.

Toutes les subventions accordées par la FCE sont assujetties à la disponibilité de fonds au moment de la sélection. Il se peut que certains projets soient entièrement autofinancés dans le cas où la FCE se verrait dans l'impossibilité d'allouer des ressources financières aux déplacements des athlètes. Si cela se produisait, la FCE préviendrait les athlètes au moment de la sélection. Dans ces cas-là, les athlètes sélectionnés devront être prêts à défrayer le coût total de leur participation à ce projet. Cependant, la FCE coordonnera encore tous les déplacements et, si elle peut se le permettre sur le plan financier, subventionnera un entraîneur pour aider tous les athlètes participant au projet.

1) Subvention de déplacement fondée sur l'ID des athlètes au moment de la sélection

La FCE paiera une partie de leur billet d'avion, avant le départ, aux athlètes admissibles à une subvention de déplacement au moment de la sélection. Cette aide sera calculée comme suit :

ID d'athlète au moment de la sélection	Subvention de déplacement	Contribution de l'athlète
HP	50%	50%
A	30%	70%
B	10%	90%

2) Subvention de déplacement fondée sur l'obtention d'une norme de performance

Cette subvention sera soit 1) remboursée à l'athlète à son retour (en tenant compte du montant déjà versé), ou 2) allouée à l'athlète à titre de crédit pour son prochain PÉN. Le total combiné des subventions de déplacement accordées à un athlète (fonction de son ID d'athlète et selon sa performance) ne peut dépasser le coût total (100%) de son billet d'avion. Les normes de performance à atteindre sont les suivantes :

Résultat au Grand Prix associé au projet de l'ÉN (norme basé sur la force calculer)		Pourcentage du billet d'avion remboursé à l'athlète
CMHP	CMA	
Norme HP et Top 8	Norme HP et Top 4	100% + per diem
Norme HP et Top 16	Norme HP et Top 8	100%
Norme HP et Top 32	Norme HP et Top 16	60%
Norme A et Top 64	Norme A et Top 32	20%

Les résultats en équipe peuvent aussi contribuer au financement d'un PÉN, mais le montant sera évalué au cas par cas, en fonction du nombre d'équipes participantes et des fonds disponibles. En règle générale, tous les athlètes qui contribuent au résultat de l'équipe pourront être admissibles à ce financement, de la manière suivante :

Résultat en Coupe du monde par équipe (min 16 équipes)	Pourcentage du billet d'avion remboursé à l'athlète
5ieme	100%
6ieme	90%
7ieme	80%
8ieme	70%
9ieme	60%
10ieme	50%

Au cas où moins de seize (16) équipes auraient participé à la compétition, ce barème sera ajusté en tenant compte du nombre de victoires de l'équipe et de la qualité des adversaires.

Les membres de l'équipe d'épée féminine qui a terminé sixième au Championnat du monde 2005 ont reçu un budget spécial du Comité d'examen du sport canadien et seront subventionnés au-delà des normes indiquées.

F. Championnat du monde de 2006

Date : du 29 septembre au 8 octobre 2006
Endroit : Turin (Italie)
Date de sélection : le 26 juin 2006
Norme minimale : A
Subventions : Pas encore allouées, seront annoncées au moment de la sélection de l'équipe.

Critères de sélection

À chaque arme, la sélection sera effectuée comme suit :

- 1) les athlètes qui ont réussi la norme minimale et qui sont classés premier(ère) et deuxième au classement de sélection du PHP seront sélectionnés.
- 2) Si deux tireurs ont réussi la norme minimale, l'entraîneur national recommandera au comité de sélection de HP le(la) troisième et le(la) quatrième membres de l'équipe (et un(e) substitut) qui, d'après lui, peuvent contribuer à la performance de l'équipe au Championnat du monde. Pour formuler cette recommandation, l'entraîneur national n'est pas obligé d'utiliser uniquement que le classement de sélection du PHP. Il tiendra aussi compte des critères ci-après, qui seront suivis tout au long de la saison et qui seront évalués en fonction d'une grille de sélection :
 - i. performance aux épreuves de la Coupe du monde par équipes, et en particulier le 5e au 8e relais versus les équipes classées dans les seize (16) meilleures au monde;
 - ii. performance aux épreuves de la Coupe du monde par équipes, contre les équipes que le Canada risque de rencontrer à l'épreuve par équipes au Championnat du monde;
 - iii. norme d'ID d'athlète réussie pendant la saison en cours;
 - iv. norme d'ID d'athlète réussie pendant les deux saisons précédentes;
 - v. esprit d'équipe;
 - vi. exécution des conseils tactiques et stratégiques de l'entraîneur national;
 - vii. capacité de défendre une avance au score ou de revenir de l'arrière;
 - viii. discipline sur la piste et hors de la piste;
 - ix. participation à tous les stages d'entraînement au cours de la saison;
 - x. résultats au Championnat du monde junior.

Le comité de sélection de HP devra confirmer la recommandation de l'entraîneur national au sujet des troisième et quatrième membres de l'équipe.

- 3) Au cas où personne n'aurait réussi la norme minimale, seul(e) l'athlète classé(e) premier(ère) au classement de sélection du PHP sera sélectionné(e).
- 4) Dans des circonstances exceptionnelles où un(e) seul(e) athlète a été sélectionné(e), le comité de sélection de HP sera habilité à décider s'il en va des meilleurs intérêts de la FCE de participer à l'épreuve par équipes. Cette sélection n'est en aucun cas garantie, et elle ne sera faite que sur la recommandation du directeur de la HP, en fonction des objectifs globaux du PHP. Si le comité de sélection de HP décide d'envoyer une équipe, l'entraîneur national recommandera les noms des deuxième et troisième (et quatrième probablement) membres de l'équipe à l'aide des critères stipulés dans la section 2 ci-dessus. Cette recommandation devra être confirmée par le comité de sélection de HP.

NOTA: Toutes les sélections sont attribuées à condition que l'athlète sélectionné participe à tous les stages d'entraînement obligatoires avant le Championnat du monde. Au cas où un athlète manquerait un stage d'entraînement (sauf en cas de blessure), il sera remplacé par le remplaçant suivant disponible. Tous les athlètes sélectionnés doivent être libres pour participer à des stages d'entraînement entre le 20 juillet et le 1^{er} septembre, 2006.

F. Championnat du Commonwealth

Date : du 20 au 25 septembre 2006
Endroit : Belfast, Irlande du Nord
Date de sélection : le 26 juin 2006
Norme minimale : S ou JA
Subventions : Pas encore allouées, seront annoncées au moment de la sélection de l'équipe.

Le Championnat du Commonwealth est désigné à titre de compétition de préparation pour le Championnat du monde, étant donné qu'il aura lieu la semaine précédente, et en Europe.

Aucun point de sélection ne sera attribué, cependant les résultats à l'épreuve individuelle seront pris en compte pour les normes d'ID des athlètes, en fonction de la force calculée de la compétition.

Critères de sélection

- 1) Tous les athlètes sélectionnés pour le Championnat du monde seront également sélectionnés pour le Championnat du Commonwealth (y compris le premier remplaçant).
- 2) En ce qui concerne les armes pour lesquelles une équipes complète (5 tireurs) n'a pas encore été sélectionnée, les places restantes (jusqu'à concurrence de 5 par arme) seront remplies par des athlètes ayant réussi la norme minimale (S ou JA), classés en fonction du classement de sélection du PHP à la date de sélection.

NOTAS :

- 1) **En date du 24 novembre 2005, la programme du Championnat du Commonwealth n'avait pas encore été fixé. Par conséquent, la sélection des athlètes pour le Championnat du Commonwealth pourra éventuellement exclure les athlètes qui participent au Championnat du monde, au cas où le directeur de la haute performance et les entraîneurs nationaux estimerait que la participation au Championnat du Commonwealth pourrait nuire au résultat de l'équipe au Championnat du monde. Cette clause pourrait donc s'appliquer soit à l'équipe toute entière, soit à certaines armes et à certains athlètes seulement. Si cette situation se présentait, la FCE se réserve le droit de sélectionner un différent groupe d'athlètes pour le Championnat du Commonwealth, à condition évidemment que ces autres athlètes aient réussi la norme minimale exigée. Nous ne pouvons pas prendre cette décision pour l'instant, mais si le cas se présentait, les athlètes seraient sélectionnés en fonction du point n° II ci-dessus. Nous mettrons à jour cette section dès que la décision aura été prise.**
- 2) **Toutes les sélections sont attribuées à condition que l'athlète sélectionné participe à tous les stages d'entraînement obligatoires avant le Championnat du Commonwealth. Au cas où un athlète manquerait un stage d'entraînement (sauf en cas de blessure), il sera remplacé par le remplaçant suivant disponible. Tous les athlètes sélectionnés doivent être libres pour participer à des stages d'entraînement entre le 20 juillet et le 1^{er} septembre.**
- 3) **Tous les athlètes sélectionnés pour le Championnat du monde et le Championnat du Commonwealth DOIVENT être prêts à se libérer du 17 septembre au 8 octobre. Les remplaçants pour le Championnat du monde auront la possibilité de rentrer chez eux après le Championnat du Commonwealth ou de venir à Turin avec l'équipe à titre d'observateur.**

H) Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada

Politique du PAA de Sport Canada

Sport Canada accorde deux catégories de brevets, les **brevets «seniors»** (désignés **SR1, SR2, SR ou C-1**) et les **brevets «de développement»** (désignés **D**). On peut obtenir des informations complémentaires à ce sujet à l'adresse suivante : http://www.pch.gc.ca/progs/sc/prog/paa-aap/paa-aap_f.pdf.

Pour être admissibles au soutien du PAA pour la saison en cours, les athlètes doivent être inscrits au programme de HP de la FCE. La participation (sauf dans le cas de blessures ou autres circonstances exceptionnelles) au Championnat canadien est obligatoire pour être admissible à la nomination en vue d'un brevet.

Sport Canada a alloué 16 brevets SR à la FCE pour la saison 2006-2007. Étant donné que le nombre total d'athlètes ayant réussi le critère de brevetage peut dépasser le nombre de brevets disponibles, on a prévu un ordre de priorité pour la distribution des brevets en fonction du mérite (voir page 14). Les brevets de développement sont obtenus en scindant deux brevets seniors non utilisés en trois brevets D (2 SR = 3 D). La FCE a contesté le nombre de brevets que Sport Canada lui accordait pour le cycle de brevetage de 2006-2007, si bien que celui-ci pourrait changer. Réussir une norme de brevetage ne garantit pas que l'athlète bénéficiera du soutien du PAA pendant le prochain cycle de brevetage.

Brevet «senior» international

Un brevet «senior international» est accordé aux athlètes qui se classent «dans les 16» premiers à l'épreuve individuelle ou «dans les 8» premiers à l'épreuve par équipes du Championnat du monde ou aux Jeux olympiques. Ces athlètes reçoivent une subvention de 1 500 dollars par mois (soit 18 000 dollars par an, exempts d'impôts), ainsi que le paiement de leurs frais de scolarité universitaires à des établissements approuvés par Sport Canada. Ce brevet est valable pour deux (2) ans, à condition que l'athlète maintienne son statut au sein du programme de HP et continue de respecter l'entente des athlètes..

Brevet «senior»

Un brevet «senior» (SR) est accordé aux athlètes qui ont réussi le critère du «brevet senior» et qui ont été brevetés précédemment aux niveaux C-1, SR, SR1 ou SR2. Ces athlètes reçoivent une subvention de 1 500 dollars par mois (soit 18 000 dollars par an, exempts d'impôts), ainsi que le paiement de leurs frais de scolarité universitaires à des établissements approuvés par Sport Canada.

Veuillez noter spécifiquement que si un(e) athlète réussit son critère de «brevet senior» et qu'il ou elle n'a pas été breveté(e) précédemment (au niveau C-1 ou plus élevé), il ou elle ne recevra qu'une subvention de brevet de **développement** et sera désigné(e) **C-1**.

«Brevet spécial de développement» pour les juniors et les cadets

Un brevet «spécial de développement» sera attribué aux athlètes qui :

- 1) ont atteint individuellement les huit (8) premiers au Championnat du monde cadet; ou qui
- 2) ont atteint individuellement les seize (16) premiers au Championnat du monde junior.

Ces athlètes recevront une subvention de 900 dollars par mois (soit 10 800 dollars par an, exempts d'impôt), ainsi que le paiement de leurs frais de scolarité universitaires à des établissements approuvés par Sport Canada. Ce brevet est émis pour une durée maximale de trois (3) ans. Pour conserver son brevet de «développement spécial», l'athlète doit participer activement au programme de HP de la FCE chaque année et continuer à respecter l'entente des athlètes.

Brevet de «développement»

Un brevet de «développement» est accordé aux athlètes qui satisfont au critère du «brevet de développement». Ces athlètes reçoivent une subvention de 900 dollars par mois (soit 10 800 dollars par an, exempts d'impôt), ainsi que le paiement de leurs frais de scolarité universitaires à des établissements approuvés par Sport Canada.

Sélections au sein de l'équipe nationale

Si un ou une athlète qui a réussi le critère de brevetage refuse une sélection au sein de l'équipe nationale (Coupe du monde par équipes ou Championnat du monde), il ou elle ne sera pas proposé(e) en vue de l'obtention d'un brevet, et son statut d'athlète breveté(e) sera réévalué. On pourra toutefois faire des exceptions pour des raisons médicales (certificat requis) ou dans des circonstances exceptionnelles. Dans tous les cas où la nomination de l'athlète, ou la prolongation de son brevet, est remise en question à cause de problèmes de santé, l'athlète en question doit satisfaire aux exigences stipulées dans la politique de Sport Canada sur la réduction de l'entraînement et des compétitions pour des motifs liés à la santé.

Durée du statut d'athlète breveté(e)

Les brevets «senior» et de «développement» ne peuvent être accordés indéfiniment. Les athlètes ayant un brevet «D» doivent progresser jusqu'à la catégorie du brevet «SR». Les athlètes brevetés au niveau «senior» doivent aussi démontrer leur potentiel d'atteindre le niveau «SR international».

Un ou une athlète senior ne peut être breveté(e) au niveau D que pendant quatre (4) ans au maximum. Ce total n'inclut pas les années où l'athlète était breveté(e) au niveau D à titre de junior. Sport Canada a indiqué qu'à l'avenir, une limite d'âge pourrait être imposée aux brevets D.

Les athlètes âgés de 24 ans ou plus doivent continuer à démontrer une progression dans leurs performances. Par conséquent, les athlètes déjà brevetés au niveau du brevet «senior» ne seront autorisés qu'une seule fois à rétrograder au niveau D pour une durée d'un an. La deuxième fois que cela se produit, l'athlète ne sera pas recommandé(e) pour le brevet, et ce, même s'il ou elle a réussi le critère du brevet de «développement». Pour le cycle de brevetage de 2006-2007, on ne considérera pas que les athlètes qui ont réussi la norme A de la FCE, mais qui sont seulement nommés pour un brevet D ont rétrogradé. De plus, Sport Canada et la FCE réexamineront cette clause une fois qu'on pourra évaluer pleinement les changements apportés aux critères après la saison 2005-2006.

Engagement des athlètes brevetés

La FCE reconnaît qu'il est essentiel de surveiller la participation de chaque athlète breveté(e) à son programme de HP. Ceci implique que tous les athlètes sont tenus responsables de leur entraînement annuel et de leur performance sportive, et qu'ils acceptent de suivre le programme d'entraînement et de compétitions de leur arme tel que publié par la FCE. Les athlètes brevetés sont également responsables de faire des rapports réguliers, tel que spécifié par le programme de HP de la FCE et par les entraîneurs nationaux.

Dans des cas extrêmes où l'athlète fait preuve d'un manque d'engagement vis - à - vis du programme de haute performance, la FCE peut opter de recommander à Sport Canada de mettre fin au statut de breveté(e) de l'athlète.

Cycles de brevetage et périodes de qualification

Le tableau ci-dessous indique les périodes de qualification et les cycles de brevetage jusqu'aux Jeux olympiques de 2008 :

Saison d'escrime	Période de qualification	Cycle de brevetage
05-06	Du 1 ^{er} novembre 2004 au 31 octobre 2005	Du 1 ^{er} novembre 2005 au 31 octobre 2006
06-07	Du 1 ^{er} novembre 2005 au 31 octobre 2006	Du 1 ^{er} novembre 2006 au 31 octobre 2007
07-08	Du 1 ^{er} novembre 2006 au 31 octobre 2007	Du 1 ^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008

Entente des athlètes

Tous les athlètes brevetés doivent signer l'entente des athlètes du PHP de la FCE et la renvoyer chaque année à la FCE au plus tard le 15 novembre. Tout manquement à cette clause, ou non respect de l'entente, entraînera la suspension de l'aide financière accordée par Sport Canada à l'athlète.

Critères et établissement des priorités pour la distribution des brevets du PAA de Sport Canada

La FCE rencontre Sport Canada chaque année après les Jeux olympiques ou le Championnat du monde pour déterminer le statut de brevetage des athlètes du PHP. Or, chaque année, Sport Canada met un nombre limité (quota) de brevets à la disposition de la FCE. Par conséquent, pour l'obtention des brevets, la priorité entre les athlètes sera établie comme suit en fonction des résultats et normes qu'ils ont réussis au cours de la période de qualification :

- 1) **Norme internationale (SR1 et SR2)** - Ces brevets sont décernés aux athlètes qui se classent individuellement parmi les seize (16) premiers, ou par équipe dans les huit (8) premières au Championnat du monde ou aux Jeux olympiques. Ces brevets sont renouvelables pour une période de deux (2) ans, à condition que l'athlète se qualifie chaque année pour le PHP et continue à respecter l'entente des athlètes.
- 2) **Équipe nationale - norme individuelle (SR)** - Les athlètes qui sont sélectionnés au sein de l'équipe canadienne pour le Championnat du monde et qui ont réussi une des normes ci-après seront nommés pour l'obtention d'un **brevet SR**. La priorité au sein de ce groupe sera établie comme suit :
 - i. Classement dans les trente-deux (32) premiers au Championnat du monde
 - ii. Norme de HP
- 3) **Équipe nationale - norme individuelle (D)** - Les athlètes qui sont sélectionnés au sein de l'équipe canadienne pour le Championnat du monde et qui ont réussi la norme «A» seront nommés pour l'obtention d'un **brevet D**. Si Sport Canada accorde davantage de brevets à la FCE pour la saison 2006-2007, ces athlètes pourront être promus à un brevet SR.
- 4) **Équipe nationale - norme par équipes (D)** - Les athlètes qui se sont classés parmi les douze (12) premières équipes (et dans la première moitié) au Championnat du monde seront nommés pour l'obtention d'un **brevet D**. Pour être admissible, l'athlète doit avoir contribué au résultat de l'équipe en ayant participé à l'épreuve par équipes. Si Sport Canada accorde davantage de brevets à la FCE pour la saison 2006-2007, ces athlètes pourront être promus à un brevet SR.
- 5) **Équipe nationale - norme des substituts (D)** - À chaque arme, le(la) premier(ère) substitut de l'équipe du Championnat du monde, qui a réussi la norme «A», sera nommé(e) pour l'obtention d'un **brevet D**. Si Sport Canada accorde davantage de brevets à la FCE pour la saison 2006-2007, ces athlètes pourront être promus à un brevet SR.
- 6) **Blessure/Force majeure (D)** - Les athlètes qui étaient brevetés au niveau senior (SR2, SR ou C-1) au cours du précédent cycle de brevetage et qui n'ont pas réussi le critère de brevetage à cause de motifs liés à une blessure, une maladie ou une grossesse, pourront être considérés en vue d'un brevet. Pour cela, ils doivent présenter une demande écrite accompagnée d'un certificat médical (qui indique la date prévue du retour à la compétition) et toute autre documentation d'appui au directeur de la HP au plus tard le 1^{er} septembre 2006.

On pourra aussi tenir compte dans cette catégorie d'autres circonstances atténuantes hors du contrôle des athlètes les ayant empêchés de participer à la majorité des compétitions internationales de sélection. Pour cela, ils doivent présenter au directeur de la HP, au plus tard le 1^{er} septembre 2006, une demande écrite qui expose les motifs de la situation et comprend une liste complète des compétitions manquées, ainsi que toute documentation d'appui. Le comité de sélection de HP évaluera chaque cas individuellement et rendra une décision finale indiquant si l'athlète doit être recommandé(e) pour le soutien du PAA.
- 7) **Brevets de développement spécial (D)** - Attribués aux athlètes qui obtiennent les résultats ci-dessous au Championnat du monde junior et cadet :
 - i. dans les seize (16) premiers à l'épreuve individuelle junior;
 - ii. dans les huit (8) premiers à l'épreuve individuelle cadette.Ce brevet est renouvelable annuellement pendant une période de trois (3) ans, à condition que l'athlète se qualifie chaque année pour le PHP et continue à respecter l'entente des athlètes.
- 8) **Équipe nationale B - Norme individuelle (D)** - Les athlètes qui sont sélectionnés au sein de l'équipe du Championnat du monde et qui ont réussi la **norme B ou JA** seront nommés en vue de l'obtention d'un **brevet D**.

- 9) **Équipe nationale junior (Brevet D)** - Les athlètes qui sont sélectionnés pour le Championnat du monde junior et qui ont réussi une des normes ci-après seront nommés en vue de l'obtention d'un **brevet D**. La priorité au sein de ce groupe sera établie comme suit :
- i. Classement dans les trente-deux (32) premiers au Championnat du monde junior;
 - ii. Norme JHP;
 - iii. Norme JA.
- 11) **Blessure (D)** - Les athlètes qui étaient brevetés au niveau développement (D) au cours du précédent cycle de brevetage et qui n'ont **pas** réussi le critère de brevetage à cause de motifs liés à une blessure, une maladie ou une grossesse, pourront être considérés en vue d'un brevet. Pour cela, ils doivent présenter une demande écrite accompagnée d'un certificat médical (qui indique la date prévue du retour à la compétition) et toute autre documentation d'appui au directeur de la HP au plus tard le 1^{er} septembre de l'année en question.
- 12) **Équipe nationale B - Autres normes (Brevet D)** - Si d'autres brevets D sont encore disponibles, ils seront distribués aux athlètes qui ont réussi une des normes suivantes, avec la priorité indiquée ci-après :
- i. Norme A;
 - ii. Norme B;
 - iii. Norme S;
 - iv. Norme JA.
- 13) Au cas où il y aurait, dans une quelconque des catégories (ou sous-catégories) ci-dessus, plus d'athlètes qualifiés que de brevets disponibles, la priorité entre ces athlètes sera établie au sein de chaque catégorie en fonction du total de points à la fin de la saison de la composante internationale du classement de sélection de HP respectif de chacun. S'il y a encore égalité au nombre total de points, le résultat (en terme de place) au Championnat du monde le plus récent (dans la catégorie d'âge respective) servira à départager les athlètes.

Nota : Les critères relatifs à chacune des normes d'ID d'athlètes sont indiqués à la page 16 du présent document en ce qui concerne les normes seniors, et à la page 8 du document Critères de sélection 2005-2006 pour les cadets et juniors en ce qui concerne les normes juniors.

5. Classements de sélection de HP et normes d'ID des athlètes

Aperçu : Le classement de sélection de HP sert à identifier les athlètes pour toutes les sélections internationales, les occasions de subventions de la FCE et la nomination des athlètes au PAA. Par conséquent, seuls les athlètes qui ont été acceptés au sein du PHP apparaîtront sur ce classement.

Les athlètes seront **d'abord classés en fonction de la norme d'ID d'athlète** qu'ils ont réussie, puis en fonction du total de points qu'ils ont obtenu pendant la saison en cours. Les critères relatifs à chaque norme d'ID d'athlète et l'ordre de priorité au classement sont les suivants :

- 1) Norme HP ⇒ trois (3) résultats de HP aux compétitions internationales de sélection désignées à l'avance;
- 2) Norme A ⇒ trois (3) résultats A aux compétitions internationales de sélection désignées à l'avance;
- 3) Norme B ⇒ trois (3) résultats B aux compétitions internationales de sélection désignées à l'avance;
- 4) Norme JHP ⇒ deux (2) résultats JHP aux compétitions internationales de sélection juniors désignées à l'avance.
Quand un junior obtient un résultat A, ce résultat est considéré équivalent à un résultat JH{ et il compte en vue de la norme JHP.
- 5) Norme S ⇒ deux (2) résultats B aux compétitions internationales de sélection désignées à l'avance;
- 6) Norme JA ⇒ deux (2) résultats JA aux compétitions internationales de sélection juniors désignées à l'avance.
Quand un junior obtient un résultat B, ce résultat est considéré équivalent à un résultat JA et il compte en vue de la norme JA.

Le classement de sélection du PHP est remis à zéro au début de chaque saison. Par conséquent, les athlètes conservent leur ID d'athlète de la saison précédente jusqu'après la troisième compétition internationale de sélection. Après la troisième compétition internationale de sélection à chaque arme, les classements de sélection tiendront compte uniquement des normes et des résultats obtenus pendant la saison en cours. Les tireurs juniors conservent leur norme junior de la saison précédente jusqu'au 1^{er} janvier de la saison en cours.

Le classement au sein de chaque division sera déterminé en fonction du total de points des composantes canadienne (i) et internationale (ii).

i. Composante canadienne

La composante canadienne sera le total de points des trois (3) éléments suivants :

1. le total de points du CAPHP;
2. le stage du PHP;
3. le Championnat canadien.

On utilisera la grille de points ci-dessous pour attribuer les points de sélection pour le stage du PHP et le Championnat canadien.

place	Stage PHP	Nationaux	
1	60	60	Les athlètes sélectionnés pour une Coupe du monde par équipes (CMÉ) en conflit avec le Championnat canadien, recevront des points pour le Ch. canadien en fonction de leur résultat au Grand Prix associé à la CMÉ, selon la grille ci-après :
2	55	50	
3	50	40	
4	45		
5	40	30	
6	35		
7	30		
8	25		
9	20	20	
10	15		
11	10		
12	5	10	
13-16	1		

	Top 8	60
	Top 16	50
	Top 32	40
	Top 64	30

ii. Composante internationale

La composante internationale sera le total de points des cinq (5) meilleurs résultats parmi la liste des sept (7) compétitions internationales de sélection désignées à l'avance par la FCE à chaque arme, dont la liste figure à la page 20.

On utilisera la grille de points ci-dessous pour attribuer les points de sélection et les normes d'ID d'athlète.

	CMHP		CMA		CMB		INT		DÉV	
# de tireurs classés dans les 128 de la FIE	> 64		33 to 64		17 to 32		9 to 16		0 to 8	
1	200	HP	160	HP	130	HP	90	HP	60	HP
2	160		130		110		80		50	A
3	130		110		90		70		40	
top 8	110		90		70	60	A	30	B	
top 12*					60	A	50	25		
top 16	90		70		50	40	B	20		
top 24*					A	40	B	30	15	
top 32	70		50		30	20		10		
top 64	50		A		30	B		20		
top 96	30	B	20		10					

* points attribués seulement si un repêchage ou une poule ont servi à obtenir le classement.

NOTES

- La force de la compétition sera déterminée en tenant compte du nombre total de tireurs présents qui sont classés dans les 128 premiers au classement de la FIE le lendemain de la compétition :

Plus de 64	=	CMHP
33 à 64	=	CMA
17 à 32	=	CMB
9 à 16	=	INT
0 à 8	=	DÉV

- Pour mériter des points ou une norme d'ID d'athlète, le tireur ou la tireuse doit se classer dans le tableau d'ÉD (4, 8, 16, 32, 64, 96) dans lequel 40 % des participants à la compétition se sont classés. Par exemple :

CMHP	avec 192 tireurs	X 40% = 77	Les 96 premiers ont des points et la norme d'ID d'athlète
CMA	avec 66 tireurs	X 40% = 26	Les 32 premiers ont des points et la norme d'ID d'athlète
INT	avec 102 tireurs	X 40% = 41	Les 64 premiers ont des points et la norme d'ID d'athlète

- La force de chaque compétition internationale de sélection désignée à l'avance sera pré-établie au début de la saison et identifiée dans les programmes des armes. Au cas où la force calculée de la compétition serait supérieure à la force fixée à l'avance, la catégorie la plus haute prévaut.
- Pour le classement final du PHP, le Championnat du monde comptera pour les points et l'ID d'athlète, au niveau d'une CMHP. Tous les autres championnats (Pan-AM, Commonwealth, FISU) ne compteront que pour l'ID d'athlète (pas de points), à la force calculée de chaque compétition.

Départage des ex-aequos

Si plusieurs athlètes ont le même total de points, ils seront départagés comme suit:

- 1) en fonction du total de points de la composante internationale du classement de sélection de HP.
Si l'égalité persiste, ils seront départagés;
- 2) en fonction du meilleur résultat (en terme de points) aux compétitions internationales de sélection. Si l'égalité persiste, ils seront départagés;
- 3) en fonction du meilleur résultat (en terme de place) à la plus récente compétition internationale de sélection.

Mises à jour

A chaque arme, le classement de sélection de HP sera mis à jour sur le site Web de la FCE après :

- 1) la date limite de demande d'adhésion au PHP;
- 2) le stage de sélection du PHP;
- 3) le Championnat canadien; et
- 4) toute compétition internationale de sélection.

6. Programmes des armes

a) Stage de sélection du PHP

Ce stage **obligatoire** aura lieu à des dates différentes à chaque arme (hommes et femmes combinés). Les détails spécifiques seront affichés sur le site Web de la FCE en janvier 2006. La FCE donnera des subventions de voyage au stage à tous les athlètes brevetés, ainsi qu'aux tireurs sélectionnés pour le Championnat du monde junior et cadet devant se rendre à Montréal en avion. **Les athlètes qui ne participent pas à ce stage seront exclus du PHP.** Le stage aura lieu au CEN de Montréal.

**Dates: du 9 au 12 février, 2006 (fleuret masculin et féminin)
du 23 au 26 février, 2006 (épée masculine et féminine)
du 9 au 12 mars, 2006 (sabre masculin et féminin)**

- 1) **Admissibilité** : le stage est réservé aux athlètes membres du PHP.
- 2) **Inscription et frais de participation** : Les tireurs s'inscrivent au stage au moment où ils s'enregistrent au PHP. Ils n'ont pas besoin de s'inscrire à nouveau. Les frais de participation sont inclus dans l'inscription au PHP.
- 3) **Format** : les deux premiers jours du stage se composeront de matches individuels (poule unique quotidienne, suivie de matches d'ÉD, avec matches pour toutes les places du tableau) qui serviront à classer les tireurs et à leur attribuer des points de sélection. Il y aura aussi deux jours d'assauts axés sur la compétition par équipes.
- 4) **Classement du stage** :
 - Les tireurs sont classés en fonction du plus faible total de points parmi quatre (4) résultats individuels (en terme de place) : $Total = P1 + \text{ÉD}1 + 2 \times P2 + 2 \times \text{ÉD}2$, où
P1 est la place obtenue dans la poule du jour 1 et ÉD1 la place obtenue dans le tableau d'ÉD du jour 1.
P2 est la place obtenue dans la poule du jour 2 et ÉD2 la place obtenue dans le tableau d'ÉD du jour 2.
 - Si un(e) athlète ne participe pas à une des séances, on lui attribuera le nombre de points correspondant à la dernière place, plus un, pour cette séance.
 - Les points de sélection seront attribués en fonction de la grille de points de la page 16.
 - Si un(e) athlète ne participe pas aux rencontres par équipes du stage, on déduira 20 points de son total de points de sélection obtenu lors des matches individuels. Une exception sera effectuée en cas de blessure survenue pendant le stage, dûment vérifiée par le personnel médical du stage.

Règlements spéciaux pour le stage

- 1) Les tireurs sont responsables d'être prêts à tirer à l'heure prévue.
- 2) Les tireurs doivent signer les feuilles de match après chaque match.
- 3) Les assauts durent 3 minutes pour 5 touches et 3x3 minutes pour 15 touches.
- 4) Pénalité automatique d'une touche (1 à 0) si l'athlète n'est pas prêt(e) à tirer quand on l'appelle (pas assez d'armes ou fils de corps qui fonctionnent, hors de la pièce, etc.).
- 5) Aucun conseil des entraîneurs personnels pendant les matches (les entraîneurs personnels ne peuvent communiquer avec leurs tireurs qu'entre les matches).
- 6) Le directoire technique se compose du DHP, de l'entraîneur national (de l'arme en question) et d'un arbitre désigné.
- 7) Les escrimeurs devront s'arbitrer entre eux dans une certaine mesure (afin de stimuler l'observation).
- 8) Des arbitres qualifiés seront présents pour juger et observer les assauts afin d'assurer un résultat juste à tous les participants. Ils auront l'autorité d'inverser les jugements en cas de grossière erreur d'arbitrage causée par l'inexpérience des tireurs qui arbitrent.

Notes

- a) Les tireurs doivent être préparés physiquement pour le stage du PHP. En effet, le nombre de matches sera beaucoup plus élevé que dans une compétition normale. Par conséquent, tout le monde doit être en bonne condition physique pour pouvoir passer à travers, et profiter au maximum des occasions de compétition offertes lors de ces stages.
- b) Les tireurs doivent arriver au stage convenablement équipés. Cela signifie qu'ils doivent apporter au moins quatre (4) armes en bon état de fonctionnement, ainsi que trois (3) fils de corps, ainsi que des lames et pièces de rechange au cas où il y aurait des bris d'équipement. **Chaque athlète** est responsable d'avoir de l'équipement en bon état au moment où il ou elle est appelé(e) sur la piste. Si un(e) athlète n'est pas prêt(e) à tirer un assaut, il ou elle écoperait automatiquement d'une touche de pénalité (1 à 0).

b) Compétitions internationales de sélection

Les compétitions internationales de sélection désignées à l'avance (et leur force pré-établie) à chaque arme pour la saison 2005-2006 figurent toutes dans le tableau ci-après.

	WE	ME	WF	MF	WS	MS
INT#1	CM-Prague (CMB) Jan 28-29, 2006	GP-Kuwait (CMB) Jan 27-29, 2006	NAC#2 (DEV) Jan 13-16, 2006	GP-Paris (CMA) Jan 27-29, 2006	NAC#2 (DEV) Jan 13-16, 2006	CM-Istanbul (INT) Jan 21-22, 2006
INT#2	GP-St. Maur (CMA) Fév 3-5, 2006	GP-Doha (CMA) Fév 10-12, 2006	GP-Séoul (CMB) Fév 24-26, 2006	CM-Séoul (INT) Fév 25-26, 2006	GP-Budapest (CMA) Fév 24-26, 2006	GP-Tunis (CMB) Jan 27-29, 2006
INT#3	CM -Rome (CMB) Mar 17-19, 2006	GP-Stockholm (CMA) Mar 10-12, 2006	CM-Shanghai (INT) Mar 4-5, 2006	GP-Shanghai (CMA) Mar 3-5, 2006	CM-London (INT) Mar 4-5, 2006	GP-Séoul (CMB) Fév 24-26, 2006
INT#4	GR-Mannheim (INT) Mai 6-7, 2006	GP-Heidenheim (CMA) Apr 28-30, 2006	CM-Budapest (CMB) Mai 27-28, 2006	GP St.Petersburg (CMA) Apr 28-30, 2006	FR-Paris (INT) Apr 23, 2006	FR-Kremlin (INT) Apr 22-23, 2006
INT#5	GP-Barcelona (CMA) Mai 12-14,2006	CM-Legnano (CMB) Mai 6-7, 2006	GP-Marseille (CMA) Juin 2-4, 2006	CM -Bonn (CMB) Mai 6-7, 2006	CM-Ghent (CMB) Mai 13-14,2006	GP-Madrid (CMA) Mai 5-7, 2006
INT#6	CM-Vancouver (INT) Juin 9-10, 2006	CM-Vancouver (INT) Juin 9-10, 2006	CM-Las Vegas (INT) Juin 16-17,2006	CM-Vancouver (INT) Juin 10-11,2006	CM Vancouver (INT) Juin 10-11,2006	CM-Varsovie (CMB) Mai 13-14,2006
INT#7	GP-La Havane (CMA) Juin 16-18,2006	GP-Carolina (CMB) Juin 16-18,2006	GP-La Havane (CMB) Juin 21-23,2006	WC-La Havane (INT) Juin 19-20,2006	GP-Las Vegas (CMB) Juin 16-18,2006	GP-Santiago (CMB) Juin 9-11, 2006
legend	GP-Grand Prix	CM-Coupe du monde	FR-Circuit français	GR- Circuit allemand	NAC- Circuit américain	

Les quotas de la FIE s'appliquent à toutes les Coupe du monde (sauf Vancouver et Las Vegas) et les Grand Prix. La participation à ces compétitions se fait **uniquement sur sélection (voir projet de l'ÉN)**. Si une Coupe du monde ne fait pas partie d'un PÉN, la sélection sera néanmoins effectuée en fonction des critères de sélection du PÉN, mais les tireurs seront responsables de leurs propres arrangements de voyage.

Dans le cas des épreuves des circuits américain, allemand et français qui ne font pas partie d'un projet de l'ÉN, les tireurs seront responsables de leur propre inscription auprès des organisateurs et de leurs propres arrangements de voyage.

c) Projets de l'équipe nationale, par arme

Épée féminine

Projet 1 : janvier 25 au février 6, 2006

Coupe du monde, Prague, TCH

Grand Prix et Coupe du monde par équipes, St. Maur, FRA

Huit athlètes seront sélectionnées.

Une athlète supplémentaire sera sélectionnée pour Prague seulement (le quota pour le GP est de 8 tireuses)

Date de sélection : 4 décembre 2005

Janvier 25 : voyage vers Prague
Janvier 28-29 : Coupe du monde, Prague
Jan. 30-Fév. 2 : Entraînement à Paris
Février 3-4 : Grand Prix, St. Maur
Février 5 : Coupe du monde par équipes, St. Maur
Février 5 : retour au Canada

Projet 2 : Mars 15 au 19 mars, 2006

Coupe du monde, Rome, ITA

Neuf athlètes seront sélectionnées.

Date de la sélection : 6 février 2006

Mars 15 : voyage vers la ville hôte
Mars 17-18 : Coupe du monde
Mars 19 : retour au Canada

Projet 3 : Mai 4 au 15, 2006

Circuit allemand, Mannheim, ALL

Grand Prix et Coupe du monde par équipes, Barcelone, ESP

Huit athlètes seront sélectionnées

Les autres tireuses sont libres de participer au Circuit allemand à Mannheim.

Date de la sélection : 20 mars 2006

Mai 4 : voyage vers Mannheim
Mai 6-7 : Circuit allemand, Mannheim
Mai 8-11 : entraînement en Allemagne ou Espagne
Mai 12-13 : Grand Prix, Barcelone
Mai 14 : Coupe du monde par équipes, Barcelone
Mai 15 : retour au Canada

Les athlètes sélectionnées pour le projet 4 auront le droit de ne pas participer à la compétition de Mannheim, mais aucune compétition de remplacement ne sera désignée.

Projet 4 : **Projet spécial**
Grand Prix et Coupe du monde par équipes
Nankin, CHN, Mai 19 au 21, 2006
Sydney, AUS, Mai 26 au 28, 2006
Trois ou quatre athlètes breveter seront sélectionnées.
Date de la sélection : 20 mars 2006

Mai 16 : Départ
Mai 29 : Retour

Projet 5 : **Juin 14-19, 2006**
Grand Prix et Coupe du monde par équipes, La Havane, CUB,
Huit athlètes seront sélectionnées.
Date de la sélection : 15 mai 2006

Juin 14 : voyage vers la ville hôte
Juin 16-17 : Coupe du monde
Juin 18 : Coupe du monde par équipes
Juin 19 : retour au Canada

Fleuret féminin

Projet 1 : Février 21 à Mars 6, 2006
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Séoul, COR
Coupe du monde, Shanghai, CHN
Six athlètes seront sélectionnées.
Date de la sélection : 17 janvier 2006

Février 21 : voyage vers Séoul
Février 24-25 : Grand Prix, Séoul
Février 26 : Coupe du monde par équipes, Séoul
Fév. 27-Mars 3 : entraînement en Corée ou Chine
Mars 4-5 : Coupe du monde, Shanghai
Mars 6 : retour au Canada

Projet 2 : Mai 25 à Juin 5, 2006
Coupe du monde, Budapest, HON
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Marseille, FRA
Six athlètes seront sélectionnées.
Date de la sélection : 17 avril 2006

Mai 24 : voyage vers Budapest
Mai 25-26 : Coupe du monde, Budapest
May 27- juin 1 : entraînement en Hongrie ou France
Juin 2-3 : Grand Prix, Marseille
Juin 4 : Coupe du monde par équipes, Marseille
Juin 5 : retour au Canada

Projet 3 : Juin 19 au 26, 2006
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, La Havane, CUB,
Huit athlètes seront sélectionnées.
Date de la sélection : 17 avril 2006

Juin 19 : voyage vers la ville hôte
Juin 21-22 : Grand Prix
Juin 23 : Coupe du monde par équipes
Juin 24 : retour au Canada

Sabre féminin

Projet 1 : Février 21 à Mars 6, 2006
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Budapest, HON
Coupe du monde, Londres, GBR
Six athlètes seront sélectionnées
Date de la sélection : 17 janvier 2006

Février 21 : voyage vers Budapest
Février 24-25 : Grand Prix, Budapest
Février 26 : Coupe du monde par équipes, Budapest
Fév. 27 – Mar 3 : entraînement à Budapest/Londres
Mars 4-5 : Coupe du monde, Londres
Mars 6 : retour au Canada

~~**Projet 2 : Avril 25 au mai 1 (ou 15), 2006 – ANNULE**~~
~~**Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Alger, ALG**~~
~~six athlètes seront sélectionnées~~
~~**Date de la sélection : 6 mars 2006**~~

~~Avril 25 : voyage vers Alger~~
~~Avril 28-29 : Grand Prix~~
~~Avril 30 : Coupe du monde par équipes~~
~~Mai 1 : retour au Canada~~

~~Ce projet pourrait être modifié en lui incluant la Coupe du monde de Ghent, BEL les 13 et 14 mai.~~

Projet 3 : Juin 9 au 19, 2006
Coupe du monde, Vancouver, CAN
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Las Vegas, USA
Huit athlètes seront sélectionnées
Date de la sélection : 10 avril 2006

Juin 9 : voyage vers Vancouver
Juin 10-11 : Coupe du monde, Vancouver
Juin 12-15 : entraînement Vancouver/Las Vegas
Juin 16-17 : Grand Prix, Las Vegas
Juin 18 : Coupe du monde par équipes
Juin 19 : retour au Canada

Épée masculine

Projet 1 : Janvier 24 à Février 6, 2006
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Kuwait City, KUW
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Doha, QAT
Huit athlètes seront sélectionnés.
Date de la sélection : 4 décembre 2005

Janvier 24 : voyage vers le Koweït
Janvier 27-28 : Grand Prix, Koweït
Janvier 29 : Coupe du monde par équipes, Koweït
Jan. 30-Fév.6 : stage d'entraînement (lieu à dét.)
Février 9-10 : Grand Prix, Doha
Février 12 : Coupe du monde par équipes, Doha
Février 13 : retour au Canada

Projet 2 : Mars 7 au 13, 2006
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Stockholm, SWE
Huit athlètes seront sélectionnés.
Date de la sélection : 13 février 2006

Mars 7 : voyage vers Stockholm
Mars 10-11 : Coupe du monde
Mars 12 : Coupe du monde par équipes
Mars 13 : retour au Canada

Projet 3 : Avril 25 – Mai 8, 2006
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Heidenheim, ALL,
Coupe du monde, Legnano, ITA
Huit athlètes seront sélectionnés.
Un athlète supplémentaire sera sélectionné pour Legnano seulement (le quota pour le GP est de 8 tireurs)
Date de la sélection : 13 mars 2006

Avril 25 : voyage vers HDH
Avril 28-29 : Grand Prix, HDH
Avril 30 : Coupe du monde par équipes, HDH
Apr 30 - Mai 5 : entraînement à HDH
Mai 6-7 : Coupe du monde, Legnano
Mai 8 : retour à la maison

Projet 4 : Juin 14 au 19, 2006
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Carolina, PUR
Huit athlètes seront sélectionnés.
Date de la sélection : 8 mai 2005

Juin 14 : voyage vers la ville hôte
Juin 16-17 : Grand Prix
Juin 18 : Coupe du monde par équipes
Juin 19 : retour au Canada

Fleuret masculin

Projet 1 : Janvier 24 au 30, 2006
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Paris, FRA
Six athlètes seront sélectionnés.
Date de la sélection : 4 décembre 2004

Janvier 24 : voyage vers la ville hôte
Janvier 27-28 : Grand Prix
Janvier 29 : Coupe du monde par équipes
Janvier 30 : retour au Canada

Projet 2 : Février 21 à Mars 6, 2006
Coupe du monde, Séoul, COR
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Shanghai, CHN
Six athlètes seront sélectionnés.
Date de la sélection : 17 janvier 2006

Février 21 : voyage vers Séoul
Février 25-26 : Grand Prix individuel, Séoul
Fév. 27-Mar. 2 : entraînement en Corée et en Chine
Mars 3-4 : Grand Prix individuel, Shanghai
Mars 5 : Coupe du monde par équipes, Shanghai
Mars 6 : retour au Canada

Projet 3 : Avril 25 à Mai 8, 2006
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, St. Petersburg, RUS
Coupe du monde, Bonn, ALL
Six athlètes seront sélectionnés.
Date de la sélection : 6 mars 2006

Avril 24 : voyage vers St. Petersburg
Avril 28-29 : Grand Prix, St. Petersburg
Avril 30 : Coupe du monde par équipes, St. Petersburg
Avr 30 – Mai 4 : entraînement en Russie et à Bonn
Mai 6-7 : Coupe du monde, Bonn
Mai 8 : retour à la maison

~~**Projet 4 : Mai 30 à Juin 5, 2006**~~ ~~**Projet Annulé**~~
~~**Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Valencia, VEN**~~
~~Huit athlètes seront sélectionnés.~~
~~**Date de la sélection : 14 avril 2006**~~

~~Mai 30 : voyage vers la ville hôte~~
~~Juin 2-3 : Grand Prix~~
~~Juin 4 : Coupe du monde par équipes~~
~~Juin 5 : retour au Canada~~

Sabre masculin

Projet 1 : Janvier 18 au 30, 2006
Coupe du monde, Istanbul, TUR
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Tunis, TUN
Huit athlètes seront sélectionnés.
Date de la sélection : 4 décembre 2005

Janvier 18 : voyage vers Istanbul
Janvier 21-22 : Coupe du monde, Istanbul
Janvier 23-26 : entraînement à Istanbul et en Tunisie
Janvier 27-28 : Grand Prix, Tunis
Janvier 29 : Coupe du monde par équipes, Tunis
Janvier 30 : retour au Canada

Projet 2 : Février 21 au 27, 2006
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Séoul, COR
Huit athlètes seront sélectionnés.
Date de la sélection : 17 janvier 2006

Février 21 : voyage vers Séoul
Février 24-25 : Grand Prix, Séoul
Février 26 : Coupe du monde par équipes, Séoul
Février 27 : retour au Canada

Projet 3 : Mai 2-15, 2006
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Madrid, ESP
Coupe du monde, Varsovie, POL
Huit athlètes seront sélectionnés.
Date de la sélection : 15 mars 2006

Mai 2 : voyage vers Madrid
Mai 5-6 : Grand Prix, Madrid
Mai 7 : Coupe du monde par équipes, Madrid
Mai 8-12 : entraînement à Madrid et/ou Varsovie
Mai 13-14 : Coupe du monde, Varsovie
Mai 15 : retour à la maison

Il se peut que 3 tireurs puissent rester en Europe pour participer au GP et à la CMÉ à Padoue du 19 au 21 mai, à titre de projet spécial pour le classement mondial par équipes

Projet 4 : Juin 7 au 12, 2006
Grand Prix/Coupe du monde par équipes, Santiago, CHI
Huit athlètes seront sélectionnés.
Date de la sélection : 25 avril 2006

Juin 7 : voyage vers la ville hôte
Juin 9-10 : Grand Prix
Juin 11 : Coupe du monde par équipes
Juin 12 : retour au Canada